

Conditions de participation

En participant au jeu-concours, le participant accepte pleinement et sans réserve les conditions suivantes :

1. Le présent jeu-concours est organisé par Ferd. SCHMETZ GmbH, Parkweg 2, 72458 Albstadt, Allemagne.

2. La participation est ouverte à toute personne physique âgée d'au moins 18 ans, suivant les comptes SCHMETZ et burda sur Instagram. Les employés de Ferd. SCHMETZ GmbH ainsi que leurs proches au sens de l'article 15 du code fiscal allemand (AO), de même que leurs conjoints ou partenaires de vie, sont exclus de la participation au jeu-concours.

3. La participation au jeu-concours s'effectue en aimant la publication du jeu-concours ainsi qu'en mentionnant une autre personne dans les commentaires. Chaque participant ne peut prendre part qu'une seule fois par jeu-concours. Un seul lot peut être attribué par participant et par jeu-concours. La participation ne dépend d'aucun achat. Toute participation effectuée via des clubs de concours ou par le biais de prestataires commerciaux est strictement exclue.

4. Lots mis en jeu :

Pack 1 :

Denim – bleu clair – 1,5 m, viscose – leo sand – 1,5 m, popeline de coton – crème unie, brillante – 1,5 m, ABC de l'aiguille, coussin à épingles, réglette à ourlet, étiquettes SCHMETZ, Combi-Box SCHMETZ « Edition 175 years »

Pack 2 :

Softshell – crème – 1,5 m, toile canvas – chevron rose – 1,5 m, popeline de coton – rayures fines vert foncé – 1,5 m, ABC de l'aiguille, coussin à épingles, réglette à ourlet, étiquettes SCHMETZ, Combi-Box SCHMETZ « Edition 175 years »

Pack 3 :

Denim – bleu – 1,5 m, tissu pour maillot de bain – uni beige – 1,5 m, coton – losanges vieux rose – 1,5 m, ABC de l'aiguille, coussin à épingles, réglette à ourlet, étiquettes SCHMETZ, Combi-Box SCHMETZ « Edition 175 years »

5. La participation est possible jusqu'au 17.04.2026 à 10h00. Le gagnant sera tiré au sort et informé via le service de messagerie Instagram. Le lot n'est pas transférable et ne peut pas être échangé contre de l'argent. Si le gagnant ne répond pas dans un délai d'une semaine après la notification de gain, son droit au lot sera annulé.

6. Le participant libère Instagram et Facebook de toute responsabilité liée à sa participation au présent jeu-concours. Le jeu-concours n'est en aucun cas associé à Instagram ou Facebook et n'est ni sponsorisé, ni soutenu, ni organisé de quelque manière que ce soit par Instagram ou Facebook.

Chaque participant reconnaît qu'il ne pourra en aucun cas engager la responsabilité d'Instagram / Facebook pour toute réclamation découlant du jeu-concours.

7. Toute voie de recours est exclue.